|  |  |
| --- | --- |
| UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS | sigleITU |

|  |
| --- |
| *Bureau des radiocommunications*  *(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)* |

|  |  |
| --- | --- |
| Circulaire administrative  **CA/199** | Le 5 août 2011 |

**Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT et   
aux Membres du Secteur des radiocommunications**

**Objet**: Résumé des conclusions de la dix-huitième réunion du Groupe consultatif   
 des radiocommunications

**Référence**: Circulaire administrative CA/194 du 17 décembre 2010

1 Le Groupe consultatif des radiocommunications (GCR) a tenu sa dix-huitième réunion du 8 au 10 juin 2011 à Genève.

2 Le résumé des conclusions de la réunion figurent dans l'Annexe 1 de la présente lettre.

3 On trouvera des renseignements complémentaires sur cette réunion sur le site web du GCR, à l'adresse: <http://www.itu.int/ITU-R/go/RAG>.

François Rancy  
 Directeur du Bureau des radiocommunications

**Annexe**: Résumé des conclusions

**Distribution:**

– Administrations des Etats Membres de l'UIT  
– Membres du Secteur des radiocommunications  
– Présidents et Vice‑Présidents des commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure  
– Président et Vice‑Présidents du Groupe consultatif des radiocommunications  
– Président et Vice‑Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence  
– Membres du Comité du Règlement des radiocommunications  
– Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

|  |  |
| --- | --- |
| **Groupe Consultatif des Radiocommunications Genève, 8-10 juin 2011** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
|  | **10 juin 2011** |
|  |
|  |
| DIX-HUITIèME RéUNION DU gROUPE CONSULTATIF DES RADIOCOMMUNICATIONS | |

RéSUMé DES CONCLUSIONS

RÉSUMÉ DES CONCLUSIONS

| Point de l'ordre du jour | Sujet | Conclusions |
| --- | --- | --- |
| 3.1 | Questions relatives au Conseil – Recouvrement des coûts pour la tenue à jour des assignations relatives aux réseaux à satellite inscrites dans le Fichier de référence international des fréquences  *(Documents RAG11-1/1(Rév.1) (§ 2.1) + Add.4 et RAG11-1/15 (§ 3))* | Le GCR a pris note des renseignements reproduits dans le rapport du Directeur.  Eu égard à l'article 11A de la Convention et compte tenu du fait qu'il s'agit d'une question de politique générale qui est relativement complexe et très sensible, le GCR a conclu qu'il n'était pas en mesure d'examiner la question. Cependant, le GCR a relevé que le recouvrement des coûts pour le traitement des fiches de notification des réseaux à satellite ne visait ni à générer des recettes pour l'Union, ni à assurer l'application du principe de l'accès équitable pour l'utilisation des ressources spectre/orbites. Il ne s'agit pas non plus d'examiner l'arriéré concernant les réseaux à satellite et les satellites fictifs. En conséquence, pour la suite des travaux sur cette question, les points évoqués plus haut, ainsi que les divers arguments avancés lors des débats sur la question, notamment l'opportunité et le caractère approprié de l'approche proposée, et en particulier les vives préoccupations exprimées sur une révision possible de la Décision 482 du Conseil (modifiée en 2008) devront être examinés par les entités compétentes, par exemple le Conseil et la Conférence de plénipotentiaires pour ce qui est des aspects politiques et financiers, et par une CMR compétente du point de vue réglementaire. |
| 3.2 | Questions relatives à la Conférence de plénipotentiaires – Publications de l'UIT-R (Décision 12 (Guadalajara, 2010) et Résolution 66 (Rév. Guadalajara, 2010))  *(Documents RAG11-1/1(Rév.1) (§ 3.5, 3.6 et Add.1))* | Le GCR a noté que le nombre de téléchargements de Recommandations UIT-R avait considérablement augmenté depuis la gratuité de l'accès en ligne à ces Recommandations.  Au cours des délibérations, il a été demandé que le Secrétariat donne une estimation des pertes de recettes que pourrait engendrer l'accès en ligne gratuit au Règlement des radiocommunications, comme indiqué au point *h)* du *reconnaissant* de la Décision 12 de la PP-10.  Le GCR a pris note de l'application des prix du marché aux publications de l'UIT-R depuis le 1er janvier 2011, conformément à la nouvelle politique de fixation des prix et des ventes des publications de l'UIT découlant de la mise en oeuvre de la Résolution 66 de la PP-10. Le GCR a également pris acte des renseignements fournis par le Chef du Département des conférences et des publications de l'UIT sur les bons résultats obtenus à ce jour concernant les ventes de la nouvelle Nomenclature des stations de navire (Liste V) (augmentation de 20% des recettes par rapport aux chiffres de 2010) et sur les observations reçues concernant la nouvelle présentation de cette Nomenclature. Le GCR s'est déclaré préoccupé par l'application des prix du marché aux publications ayant un caractère obligatoire conformément au Règlement des radiocommunications.  Au cours des débats, il a été demandé au Secrétariat de soumettre la politique de fixation des prix et des ventes des publications de l'UIT dans un document d'information. |
|  | Questions relatives à la Conférence de plénipotentiaires – Date de la RPC15‑1  *(Document RAG11-1/1(Rév.1) (§ 3.2.1))* | Le GCR a étudié les options présentées dans le rapport du Directeur et a conclu que la première session de la RPC (RPC15-1) devrait avoir lieu immédiatement après la CMR-12. |
| 3.2.1 | Questions relatives à la Conférence de plénipotentiaires – Contributions et inscription ([Résolution 165 (Guadalajara, 2010)](http://www.itu.int/council/Basic-Texts/ResDecRec-PP10-e.docx#res165))  *(Documents RAG11-1/1(Rév.1) (§ 3.8) et RAG11-1/8)* | Au cours des délibérations, certaines administrations ont estimé que l'harmonisation des délais serait utile et qu'il serait nécessaire de fixer des délais non seulement pour les contributions émanant des Membres, mais aussi pour permettre au Secrétariat de poster à l'avance tous les documents, y compris les documents du Secrétariat, de façon à laisser suffisamment de temps aux membres pour qu'ils puissent les analyser avant les réunions.  Le GCR a souscrit en général à la nécessité de fixer des délais et s'est déclaré satisfait de l'application du délai actuel fixé dans la Résolution UIT-R 1-5.  Tout en reconnaissant qu'il est souhaitable d'harmoniser les délais dans l'ensemble des Secteurs de l'UIT, le GCR a admis qu'en raison des différences entre les méthodes de travail et les besoins des Commissions d'études de chaque Secteur, l'harmonisation serait peut-être difficile à mettre en oeuvre, de sorte que chaque Secteur devrait déterminer des délais appropriés pour satisfaire à ses besoins.  Afin d'accélérer l'élaboration par le Secrétariat des documents de réunion, le GCR a fait observer qu'il conviendrait d'encourager les membres à soumettre leurs contributions au moyen des gabarits pertinents de l'UIT. |
| 4.1 | Questions concernant les commissions d'études  *(Document RAG11-1/6)* | Le GCR a pris note du document et a conclu qu'il convenait d'encourager les Commissions d'études à poursuivre l'étude de la question, afin de faciliter l'itinérance des équipements de radiocommunication et de radiodiffusion, en tenant compte de l'utilisation de normes différentes. A titre de principe directeur général, les Commissions d'études devraient s'efforcer d'élaborer des normes harmonisées sur le plan mondial. |
|  | *(Document RAG11-1/15 (§ 3))* | Le GCR a conclu que lors de l'élaboration de Recommandations, les Commissions d'études devraient être invitées à respecter pleinement l'esprit et la lettre du Règlement des radiocommunications, afin que les références aux dispositions du Règlement des radiocommunications soient factuelles, et éviter toute interprétation du Règlement des radiocommunications ou toute réserve en la matière. |
|  | *(Document RAG11-1/17)* | Le GCR a pris note des points de vue des délégations, selon lesquels il n'y a apparemment aucun problème d'ordre pratique dans l'étude des questions réglementaires et de procédure par les Commissions d'études et les Groupes de travail. Un participant a estimé que la Résolution UIT-R 2 contenait déjà des dispositions suffisantes pour permettre aux Commissions d'études et aux Groupes de travail d'étudier les questions réglementaires et de procédure à l'appui des travaux des conférences des radiocommunications. D'autres participants ont souscrit aux propositions visant à clarifier la question (par exemple, modifications à apporter à la Résolution UIT-R 38 ou autres options).  Le GCR a conclu qu'il convenait de soumettre la question à l'Assemblée des radiocommunications pour qu'elle l'examine de manière plus approfondie. |
|  | *(Document RAG11-1/15 (§ 9))* | Le GCR a pris note des points soulevés dans le document et est convenu qu'il y avait lieu de coordonner comme il se doit et de répartir de façon harmonieuse la charge de travail pendant les réunions des Commissions d'études et des Groupes de travail. Il a notamment été estimé qu'il conviendrait en principe d'éviter de programmer la réunion pendant le week-end et en dehors des heures de travail normales, sauf en cas de nécessité absolue. |
| 4.2 | Questions relatives aux Commissions d'études– Liaison et collaboration avec les autres Secteurs et avec d'autres organisations  *(Documents RAG11-1/1(Rév.1) (§ 4.4), 22)* | Le GCR a pris note des rapports relatifs aux activités de liaison menées dans différents domaines d'intérêt commun, notamment la gestion du spectre (par exemple, la mise en oeuvre de la Résolution UIT-R 11), les systèmes de transport intelligents et les systèmes de transmission à courants porteurs sur lignes électriques (PLT). En ce qui concerne les systèmes PLT, le coordonnateur du [Forum de l'UIT sur les questions relatives aux systèmes PLT](http://www.itu.int/ITU-R/go/itu-plt-forum-11), qui a eu lieu le 27 mai 2011, a été invité à élaborer et à fournir des notes récapitulatives de la réunion, en plus du [communiqué de presse](http://www.itu.int/net/pressoffice/press_releases/2011/18.aspx) existant. |
| 4.3 | Questions relatives aux Commissions d'études– Méthodes de travail par voie électronique  *(Documents RAG11-1/5, 15 (§ 10), 18)* | Le GCR a étudié le rapport du coordonnateur du Groupe de travail par correspondance chargé du traitement électronique des documents et a noté que les Commissions d'études, lorsqu'elles élaborent des Recommandations contenant des hyperliens, devraient rechercher des solutions visant à fournir les informations mentionnées dans les liens, si la Recommandation est appelée à être incorporée par référence dans le Règlement des radiocommunications.  Le GCR s'est déclaré satisfait des efforts déployés par le Secrétariat pour que les réunions de l'UIT-R soient des réunions sans papier. Il a pris note des suggestions formulées lors de la réunion actuelle et a recommandé au Directeur de continuer d'étudier des méthodes et des outils propres à améliorer les capacités pour les réunions électroniques, conformément aux dispositions de la Résolution 167 (Guadalajara, 2010). |
| 5 | Systèmes d'information du BR  *(Doc. RAG11-1/14(Rév.1))* | Le GCR a décidé d'établir un Groupe de travail par correspondance pour examiner et définir les besoins concernant un système d'information du BR unifié et intégré aux fins du traitement des fiches de notification des réseaux à satellite et des réseaux de Terre, auquel les membres auront accès en grande partie, et d'élaborer une feuille de route en vue de la mise en oeuvre de ce système ainsi qu'un programme de travail, avec indication des coûts qui en découleraient. La question de savoir s'il convient ou non d'opter pour une externalisation intégrale ou partielle du projet, ainsi que les avantages et inconvénients associés, doivent être traités et décrits clairement et de manière détaillée. Il conviendrait de soumettre au Conseil, en temps voulu, un rapport sur la question. Le mandat de ce Groupe fait l'objet de l'Annexe 1.  Le GCR, tout en créant ce Groupe de travail par correspondance, rappelle que le Bureau, lorsqu'il élabore et gère ses systèmes d'information sur la gestion du spectre, est tenu et a pour tâche d'appliquer les décisions et résolutions pertinentes des Conférences de plénipotentiaires, du Conseil et des conférences mondiales et régionales des radiocommunications relatives au Règlement des radiocommunications et au Accords régionaux, de fournir en permanence des services aux membres en garantissant la sécurité et la stabilité de ces systèmes et applications TIC et de veiller à ce que le service fourni corresponde aux besoins et aux attentes des membres ainsi qu'à ceux des Départements du Bureau qui offrent des services. |
|  |  | L'élaboration et la mise en oeuvre de ce système d'information intégré ne doit en aucun cas donner lieu à un arriéré, en particulier lors du passage du système d'information actuel au système intégré en projet. En outre, il convient de souligner qu'une fois que le système intégré en projet sera au stade final de son élaboration, tous les droits de propriété intellectuelle et tous les codes source de logiciels devraient être transférés au Bureau et demeurer la propriété exclusive de ce dernier, avec tous les droits associés.  Ces obligations et responsabilités devraient être intégrées dans les résultats des travaux du Groupe. |
| 6 | Travaux préparatoires en vue de l'AR-12  *(Doc. RAG11-1/1 (§ 5))* | Le GCR a entériné le point de vue du Directeur selon lequel il ne sera pas nécessaire de fournir un CD‑ROM des fichiers de sortie à la fin de l'Assemblée des radiocommunications et selon lequel le Recueil des Résolutions UIT-R devra être établi immédiatement après l'AR et être mis à disposition gratuitement sur support électronique. |
| 6.1 | Travaux préparatoires en vue de l'AR-12 – Résolution UIT-R 1  *(Documents RAG11-1/3, 15 (§ 8), 20, 21, 24)* | Le GCR a étudié les différentes propositions relatives aux méthodes de travail et aux autres résolutions pertinentes et a décidé d'établir un Groupe de travail par correspondance pour examiner ces questions. Il a relevé que les questions relatives au traitement possible de l'Avis UIT-R 95 pourraient être traitées dans le cadre des activités du Groupe de travail par correspondance.  Le mandat du Groupe de travail par correspondance fait l'objet de l'Annexe 2. |
| 6.2 | Travaux préparatoires en vue de l'AR-12 – Conformité et interopérabilité des équipements radioélectriques – Résolution 177 (Guadalajara, 2010)  *(Documents RAG11-1/1(Rév.1) (§ 3.10), 4, 10)* | Le GCR a pris note des problèmes soulevés dans les Documents 1(Rév.1) (§ 3.10), 4 et 10 et a estimé qu'il était prématuré de se prononcer définitivement sur cette question. L'UIT-R devrait suivre les résultats des travaux du Groupe d'action intersectoriel interne de l'UIT et de l'examen du plan d'activité qui sera présenté dans le rapport du Directeur du TSB à l'intention du Conseil. |
| 6.3 | Travaux préparatoires en vue de l'AR-12 – Nombre de Vice-Présidents – Résolution 166 (Guadalajara, 2010)  *(Documents RAG11-1/1(Rév.1) (§ 3.9), 9, 15 (§ 5), 16)* | Le GCR a reconnu qu'il était nécessaire de faire évoluer les critères régissant le choix des Vice-Présidents en application de la Résolution 166, compte tenu des différentes méthodes de travail et des différents besoins de l'UIT-R, et a décidé d'établir un Groupe de travail par correspondance.  Le mandat du Groupe de travail par correspondance sur la Résolution 166 (Guadalajara, 2010) est reproduit dans l'Annexe 3. |
| 6.4 | Travaux préparatoires en vue de l'AR-12 – Groupes de rapporteur intersectoriels  *(Doc. RAG11-1/2 + (Add.1))* | Le GCR a étudié la proposition visant à modifier la Résolution UIT-R 6, afin d'élaborer les procédures applicables à l'établissement de Groupes de rapporteur intersectoriels, et a fait observer que le GCNT avait adopté une proposition analogue (voir la Résolution UIT-T 18). Le GCR a demandé au Directeur de consulter les Directeurs des autres Bureaux concernant les mécanismes régissant la mise en place de ces Groupes et les avantages correspondants. |
| 6.5 | Travaux préparatoires en vue de l'AR-12 – Changements climatiques  *(Doc. RAG11-1/12)* | Le GCR a pris note de la proposition visant à adopter une nouvelle Résolution de l'UIT-R sur l'utilisation des techniques hertziennes et des systèmes radioélectriques pour la protection de l'environnement et l'atténuation des effets des changements climatiques, Résolution qui déterminera les principales activités de l'UIT-R concernant l'utilisation des radiocommunications pour lutter contre les changements climatiques, notamment l'utilisation de techniques hertziennes novatrices, compte tenu des travaux actuellement menés par les autres Secteurs de l'UIT. |
| 6.6 | Travaux préparatoires en vue de l'AR-12 – SMSI  *(Doc. RAG11-1/11)* | Le GCR a pris note de la proposition visant à demander à l'AR d'adopter une nouvelle Résolution de l'UIT-R sur le rôle de l'UIT-R dans la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial sur la Société de l'Information. |
| 7.2 | Travaux préparatoires en vue de la CMR-12 – BR et activités régionales  *(Doc. RAG11-1/1(Rév.1) (§ 6.2))* | Le GCR a étudié la nécessité d'organiser la troisième réunion d'information sur la préparation de la CMR-12, prévue les 7 et 8 novembre 2011.  Le GCR a invité le Directeur à poursuivre ses consultations avec les groupes régionaux et d'autres membres sur cette question. |
| 8.2 | Plan opérationnel  *(Documents RAG11-1/1(Rév.1) (§ 7), 15 (§ 4))* | Le GCR a examiné le projet de Plan opérationnel pour 2012-2015 et a demandé que soient prises en compte les activités relatives à la Résolution 140 (Rév. Guadalajara, 2010) sur le SMSI. |
| 8.3 | Plan stratégique  *(Doc. RAG11-1/1(Rév.1) (§ 3.1), 7)* | Le GCR a décidé de créer un Groupe de travail par correspondance sur le Plan stratégique de l'UIT‑R, dont le mandat est reproduit dans l'Annexe 4. |
| 11 | Date de la prochaine réunion | Le GCR a pris note des dates proposées pour sa 19ème réunion, qui doit se tenir du ,25 au 27 juin 2012 (pendant 2 jours et demi), en association avec les réunions du CGNT et du GCDT. |
| 12 | Divers – CMTI-12 | Le GCR a pris note de la Décision 1312 du Conseil, par laquelle les Commissions d'études de l'UIT‑R sont invitées à procéder à des études en vue de la CMTI‑12. Le GCR prie le Directeur d'ajouter un lien, sur le site web de l'UIT‑R, vers les pages web de la CMTI‑12. |
|  | Divers – Rapport sur la Résolution UIT-R 52 | Le GCR a autorisé le Président, après consultation des Vice‑Présidents, à élaborer le rapport à l'intention de l'Assemblée des radiocommunications de 2012 sur les résultats obtenus dans la mise en oeuvre de la Résolution UIT‑R 52. |

Annexe 1  
  
Mandat du Groupe de travail par correspondance   
sur les systèmes d'information du BR

# 1 Domaine de compétence

Le Groupe de travail par correspondance établira un rapport destiné à donner au Directeur du BR des avis sur les questions suivantes, compte tenu du résumé des conclusions de la 18ème réunion du GCR:

– examen des logiciels et bases de données existants;

– examen du déroulement des travaux concernant le traitement des fiches de notification;

– examen des moyens propres à assurer la sécurité et l'intégrité des logiciels et des bases de données;

– évaluation des plates‑formes existantes;

– évaluation des conséquences sur le plan des coûts/avantages et élaboration de recommandations;

– établissement d'un ordre de priorité pour les recommandations;

– détermination de dates limites et élaboration d'une feuille de route sur la base des recommandations.

# 2 Organisation des travaux

Le Groupe de travail par correspondance mènera ses travaux par correspondance. Certaines réunions présentielles des membres du Groupe de travail par correspondance pourront être envisagées, en cas de besoin seulement.

# 3 Méthodes de travail

L'accès des membres du Groupe de travail par correspondance à la documentation émanant du Bureau est soumis à l'autorisation du Directeur. Le Groupe pourra procéder à des entretiens et à des enquêtes et utiliser des questionnaires ou tout autre moyen qu'il jugera approprié pour atteindre les objectifs décrits ci‑dessus.

# 4 Délai

Le Groupe de travail par correspondance commencera ses travaux à partir du 1er juillet 2011. Une fois les travaux achevés, le Président du Groupe soumettra un rapport au GCR avant la réunion de 2012 du GCR.

# 5 Composition

Le Groupe de travail par correspondance sera composé de représentants des membres, du Bureau des radiocommunications et du Département des services informatiques de l'UIT.

Le Groupe de travail par correspondance sera présidé par M. Peter Major (Hongrie) (adresse électronique: [pmajor@bluewin.ch](mailto:pmajor@bluewin.ch)), secondé par M. Scott Kotler (Etats‑Unis d'Amérique) (adresse électronique: [skotler@ntia.doc.gov](mailto:skotler@ntia.doc.gov)).

Le BR fournira des services de secrétariat pour les travaux du Groupe de travail par correspondance.  
 Site SharePoint: Accessible sur le site web du GCR, à l'adresse: <http://www.itu.int/ITU-R/go/RAG>.

**Annexe 2  
  
Mandat du Groupe de travail par correspondance   
sur la Résolution UIT‑R 1-5**

Le Groupe de travail par correspondance du GCR sur la Résolution UIT-R 1-5 a pour mandat:

– d'examiner les modifications qui pourraient être apportées à la Résolution UIT‑R 1‑5 et les modifications éventuelles à apporter en conséquence aux autres Résolutions et Avis pertinents de l'UIT‑R, et notamment:

– d'étudier les mécanismes permettant d'accélérer la procédure d'approbation des Recommandations en application des dispositions des Résolutions UIT‑R 1 et 45;

– de clarifier les procédures d'adoption et d'approbation des autres produits de l'UIT‑R (rapports, Questions, Décisions, Avis et Manuels);

– d'examiner les lignes directrices relatives à l'élaboration des Recommandations UIT‑R;

– d'élaborer des propositions concernant les Résolutions révisées.

Les résultats des travaux du Groupe de travail par correspondance devront être soumis à l'Assemblée des radiocommunications qui se tiendra en 2012, par l'intermédiaire du Directeur.

Le Groupe de travail par correspondance sera présidé par M. Robin Haines (Etats‑Unis d'Amérique) (adresse électronique: [rhaines@ntia.doc.gov](file:///\\blue\dfs\pool\FRA\ITU-R\BR\DIR\CA\100\rhaines@ntia.doc.gov)), secondé par M. Kavouss Arasteh (République islamique d'Iran) (adresse électronique:  <kavouss.arasteh@ties.itu.int)>.

Site SharePoint: accessible sur le site web du GCR, à l'adresse: <http://www.itu.int/ITU-R/go/RAG>.

Annexe 3  
  
Mandat du Groupe de travail par correspondance   
sur la Résolution 166 (Guadalaraja, 2010)

Le Groupe de travail par correspondance sur la Résolution 166 a pour mandat:

– d'élaborer des critères applicables au choix des Vice-Présidents du GCR, des Commissions d'études de l'UIT-R et des autres groupes de l'UIT-R, en application de la Résolution 166, en utilisant comme base l'Annexe 2 de la Résolution UIT-R 15 pour élaborer ces critères et en tenant compte de la nécessité d'assurer une représentation équilibrée des hommes et des femmes ainsi que des critères actuellement appliqués à l'UIT-T et à l'UIT-D, en plus des critères visés dans la Résolution 166.

Les résultats des travaux du Groupe de travail par correspondance devront être soumis, de préférence sous la forme d'un projet de modification à apporter à la Résolution UIT-R 15, à l'Assemblée des radiocommunications de 2012, par l'intermédiaire du Directeur.

Le Groupe de travail par correspondance sera présidé par Mme Janis Doran (Canada) (email: [janis.doran@ic.gc.ca](mailto:janis.doran@ic.gc.ca)), secondée par M. Vladimir Minkin (Fédération de Russie) (email: [minkin‑niir@mail.ru](mailto:minkinniir@mail.ru)).

Site SharePoint: accessible sur le site web du GCR, à l'adresse <http://www.itu.int/ITU-R/go/RAG>.

Annexe 4  
  
Mandat du Groupe de travail par correspondance   
sur le Plan stratégique de l'UIT-R

Le Groupe de travail par correspondance sur le Plan stratégique de l'UIT-R tiendra compte des propositions formulées lors de la 18ème réunion du GCR et examinera les parties du Plan stratégique consacrées à l'UIT-R, telles qu'elles figurent dans l'Annexe de la Résolution 71 (Rév. Guadalajara, 2010), en vue d'examiner et de préciser, selon qu'il conviendra:

– les objectifs stratégiques de l'UIT-R;

– les rôles respectifs du BR et des autres instances de l'UIT-R;

– les activités de l'UIT-R, ainsi que les contributions et les résultats correspondants;

– les liens entre les objectifs et les buts stratégiques de l'UIT-R et ceux de l'UIT.

Le Groupe sera composé de représentants des membres et du BR.

Le Groupe mènera en principe ses travaux par correspondance/via la participation à distance et présentera un rapport au GCR à sa réunion de 2012.

Le Groupe de travail par correspondance sera présidé par M. Kavouss Arasteh (République islamique d'Iran) (email: [kavouss.arasteh@ties.itu.int](mailto:kavouss.arasteh@ties.itu.int)), secondé par Mme Veena Rawat (Canada) (email: [verawat@rim.com](mailto:verawat@rim.com)).

Site SharePoint: accessible sur le site web du GCR, à l'adresse <http://www.itu.int/ITU-R/go/RAG>.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_